

Alda Greoli boucle ses derniers dossiers: «Le statut d'artiste, enjeu majeur au... fédéral»

Mis en ligne le 18/06/2019 à 20:54



Alda Greoli : « Aujourd'hui, la manière dont on demande aux artistes de prouver leur occupation n'est pas juste. » - Pierre-Yves Thienpont.

entretien

Ne vous laissez pas abuser par l'ambiance d'interrègne qui flotte dans les cabinets ministériels. En matière culturelle, la semaine aura été très active avec la publication, ce lundi, de l'arrêté d'exécution du décret de nouvelle gouvernance, la signature de la reconnaissance des 118 opérateurs en éducation permanente, enfin aujourd'hui même, au gouvernement de la Communauté française, le passage en dernière lecture de l'arrêté accompagnant le décret de réorganisation et refinancement des musées.

La gouvernance culturelle, c'est un très gros morceau : au départ du

texte publié ce lundi, vont pouvoir être lancés, avant fin juin, les appels à candidature pour l'ensemble des commissions d'avis (ces organes qui président chaque année à l'attribution de pas moins de 300 millions d'euros de subsides culturels), ainsi que pour les chambres et le Conseil culturel. Il s'agit de lancer la sélection de ceux qui vont siéger dans les diverses instances de cette nouvelle structure de dialogue, nouvelle articulation entre le monde culturel, dans toute sa diversité d'expressions, d'une part, et d'autre part le monde politique. Le processus de sélection et d'atterrissage concret de ces instances aura lieu sous la prochaine législature, mais le grand big bang aura été enclenché.

Refinancement des musées

Examiné ce mercredi, l'arrêté d'exécution concernant la réorganisation et le refinancement des musées est lui aussi une belle pièce. D'un point de vue légal, le décret ne s'appliquera qu'au 1er janvier 2020, « mais cela va permettre à l'administration de lancer la procédure qui permet aux différents musées de se mettre en adéquation avec le nouveau décret », remarque la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH). « On a fait rentrer dans le décret les musées qui n'étaient pas organisés selon le décret (précédent), comme le musée de Mariemont. Maintenant toutes les règles objectives sont applicables à l'ensemble des musées. Surtout, on a créé la possibilité de "pôle muséal" : le fait pour plusieurs acteurs muséaux de se regrouper autour d'un thème ou d'une région. Je sais que, sur le terrain, les musées qui veulent créer des pôles sont déjà en train de s'organiser. À Liège par exemple, ils travaillent à la création d'un pôle muséal. »

Pour se mettre en ordre, les musées ont un incitant financier évident : le refinancement du secteur à hauteur de 2,5 millions d'euros obtenus en début d'année par la ministre et valable dès l'exercice 2019 : « Ces 2,5 millions d'euros, je les ai obtenus dès cette année », se félicite Alda Greoli, « donc avant de partir, je vais pouvoir finaliser – avec un an d'avance – la répartition de ces 2,5 millions d'euros sur base des critères

prévus par le décret. Je pense surtout aux plus petits musées : on est, sur la législature, dans un refinancement de 100 ou 150 % pour les plus petits musées. »

Cela ne signifie pas que tout ait été réglé en matière culturelle, loin de là. Future cheffe de groupe CDH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Alda Greoli se détournera très probablement des matières culturelles, elle n'a aucun goût pour les postures pathétiques. Mais elle sait ce qui reste au frigo.

Le statut d'artiste reste en souffrance, est-ce un chantier envisageable sous la prochaine législature ?

C'est certainement l'un des chantiers essentiels qu'il faut poursuivre, l'un des enjeux principaux de la prochaine législature au niveau... fédéral. J'ai eu la chance de travailler avec le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz (Open VLD), et avec le ministre de l'emploi, Kris Peeters (CD&V) lorsqu'il a mis en place des commissions et concertations au niveau fédéral. Dans le statut de l'artiste, il y a toute la dimension fédérale ainsi que la dimension des régions, du contrôle, de l'accompagnement, le fait de comprendre ce qu'est un artiste... Mais il faut oser dire qu'il convient peut-être d'examiner le nombre de jeunes qu'on laisse sortir des écoles d'arts. Créer un statut de l'artiste et laisser penser à tous qu'ils vont pouvoir obtenir ce statut, ce n'est pas juste, ce n'est pas honnête.

Si le statut actuel est peut-être un moindre mal et si je ne voudrais pas que le futur statut d'artiste représente un doigt dans l'engrenage de l'allocation universelle – je suis opposée à l'allocation universelle –, je pense qu'on ne peut pas continuer à agir comme nous le faisons en ce moment. Derrière ce statut, il y a un enjeu, y compris pour les syndicats. Je pense que les syndicats ne s'emparent pas assez du statut de l'artiste. Aujourd'hui, la manière dont on demande aux artistes de prouver leur occupation n'est pas juste : on ne tient pas compte des temps de création, de répétition, etc. Ils vivent des fluctuations de revenus importantes, et on n'a pas de règles d'étalement qui soient suffisamment souples – y compris d'un point de vue fiscal.

Des préavis de grève ont été déposés par le personnel de PointCulture (ex-Médiathèque). La réforme pourrait-elle s'en trouver retardée ?

Nous avons prolongé pour deux ans les moyens de PointCulture, qui ne sont pas de petits moyens. Contrairement à ce que dit une pétition qui circule, on leur demande de poursuivre le prêt, et de l'articuler avec les bibliothèques et centres culturels. On leur demande de réfléchir à toute la partie médiation de la culture, être le porteur de la maison des fédérations. J'espère que c'est bien ce qu'ils sont en train de faire. Ils ont tous les atouts pour le faire. Mais PointCulture est un projet associatif, ce n'est pas un service décentralisé de l'administration : c'est à eux de se prendre en main. Ils ont une convention large qui permet de pérenniser les travailleurs actuels, et pérenniser l'utilité de PointCulture.

Alda Greoli: «L'éducation permanente est en ordre pour les cinq années à venir»

Les associations concernées n'en ont pas encore reçu [Alain Lallemand](#) notification, mais les reconnaissances des opérateurs d'éducation permanente sont signées et les courriers sont partis. « L'entièreté de l'éducation permanente est donc à mon sens consolidée », se réjouit Alda Greoli, « les dossiers en ordre pour les cinq années à venir. »

« Depuis plusieurs années, leurs conventions et contrats programmes étaient prolongés d'année en année. Le Conseil supérieur de l'éducation permanente m'avait demandé de les prolonger jusqu'à ce qu'on finalise la réforme du secteur et sa consolidation. Puisque les arrêtés sont pris, je viens de signer la reconnaissance de 118 opérateurs, qui vont bientôt recevoir leur notification – ils ne l'ont pas encore reçue. 111 étaient déjà reconnus, il y en a donc sept nouveaux. Tout cela a fait l'objet d'évaluations : parmi ceux qui étaient actifs auparavant, 21 ont fait l'objet d'une évaluation négative, entraînant dix retraits de forfait et onze diminutions de forfait. Pour pouvoir couvrir le financement de ces 118 opérateurs (sept nouveaux et certaines hausses de forfait), je viens, dans les faits, de financer 650.000 euros supplémentaires par transfert

d'enveloppes. Pour rappel, l'éducation permanente avait déjà été refinancée une première fois à hauteur de 1,8 million.

Greoli: «Le secteur culturel doit être émancipé du politique»

Mis en ligne le 18/06/2019 à 16:59

Par [Alain Lallemand](#)

Nouvelles structures de gouvernance, égalité des genres, mise à plat et alignement des contrats programmes des arts de la scène, Alda Greoli a bouleversé la Culture. Elle veut donner au secteur les clés de son indépendance.



Pour Alda Greoli, les artistes ont désormais les outils pour ne plus dépendre du politique. - Pierre-Yves Thienpont

Alda Greoli veut donner au secteur les clés de son indépendance.

La nouvelle gouvernance prévoit un équilibre parfait des genres dans les commissions d'avis. Cela vous semble bien parti ?

Pour avoir rencontré à diverses reprises les représentantes de la

mobilisation des femmes, j'ai l'impression que cela ne va pas être difficile. Je sens une véritable mobilisation pour l'égalité des genres. Je n'ai pas non plus l'impression qu'il sera difficile de garnir de représentant(e)s les chambres et le conseil supérieur. Les gens sont motivés. (Sur l'équilibre des genres de manière générale) dorénavant, pour tout ce qui est contrats programmes en arts de la scène, les opérateurs doivent rentrer chaque année des données genrées – y compris des données chiffrées genrées sur les salaires. En ce qui concerne le cinéma, nous avons mis en place – avec l'aide du Centre du cinéma – un soutien particulier aux réalisatrices, avec des bourses particulières pour ces réalisatrices. Il y a là un apport, une émergence de réalisatrices qui font leur place dans le cinéma francophone belge.

Vous avez pour la première fois aligné les contrats programmes des arts de la scène, afin de pouvoir subsidier le secteur en disposant d'une vision d'ensemble. Pensez-vous que cette façon d'agir soit pérennisée ?

Les textes prévoient que ce soit pérennisé, qu'il y ait systématiquement un renouvellement de tout en même temps, pour permettre une remise à plat. Je suis allé chercher un refinancement de 15 millions des arts de la scène, soit une augmentation de 12 %, mais ce qui aide vraiment à faire évoluer les choses, c'est d'avoir posé des choix très clairs, comme le refinancement massif du théâtre jeune public. Je l'assume, car l'un des enjeux est l'accessibilité dès le plus jeune âge, et la scène jeune public n'était pas suffisamment reconnue. Or elle regorge de talent. Les ministres qui m'ont précédé n'ont pas eu le courage d'une remise à plat de tous les contrats à la même date. J'espère que ceux qui me suivront auront le même courage, car cela revient à considérer que le secteur est mature. Au départ de cette maturité, c'est une autre chose que j'ai voulu faire : émanciper le secteur de sa relation au politique. Que l'ensemble du secteur de la culture ait une parole commune qui s'articule dans un schéma construit de concertation avec le pouvoir politique, quel que soit ce pouvoir politique, quelles que soient les majorités de demain. (D'où) la reconnaissance des fédérations, la création d'une maison des

féderations, un lieu où le secteur peut penser ses formations, sa parole, sa représentation, ses revendications y compris syndicales. J'estime que le secteur doit être émancipé du politique. Pour cela, il faut que le secteur se sente moins dépendant, moins obligé de dire "oui" à un ministre, et le meilleur moyen de l'indépendance est d'être nombreux et structurés. Désormais les outils existent.

Vous ne craignez pas un détricotage par un prochain gouvernement ?

Je ne le crains pas. Si un détricotage se produit, c'est que le secteur l'aura demandé ou laissé faire. Mais je ne le crains pas.